

 <p>Mairie de Saint Hilaire le Grand Rue de Reims Tél. : 03 26 70 00 26 Mail : mairie-sthilairelegd@orange.fr</p>	<p>DEPARTEMENT DE LA MARNE</p>
	<p>ARRONDISSEMENT DE CHÂLONS EN CHAMPAGNE</p>
	<p>MAIRIE de SAINT-HILAIRE LE GRAND 51486</p>
	<p>SAINT-HILAIRE LE GRAND, le 7 juin 2018</p>

COMpte Rendu du Conseil Municipal du 4 Juin 2018

Présents : Mme Agnès PERSON, Maire, Mmes : Antonia PAQUOLA, Lydie THIEBAULT, MM : Pascal APPERT, M. Gilles BEAULANDE, Jean-Michel GILLET, Bernard MACHET, M. Robert PARIS.

Secrétaire : M. BEAULANDE Gilles

Mme le Maire ouvre la séance à 20H33.

Le compte-rendu du Conseil Municipal précédent n'étant pas disponible, celui-ci sera approuvé au conseil suivant.

Un point est ajouté à l'ordre du jour : CCAS, relais assistants maternels

DÉLIBÉRATION RAM (RELAIS ASSISTANTS MATERNELS)

Mme le Maire indique que le CIAS de la région de Suippes a décidé de mettre en place à compter du 1^{er} janvier 2018, un Relais Assistants Maternels itinérant dont le siège est situé à la Maison des associations de Suippes.

Les locaux périscolaires de Suippes, La Cheppe, Saint-Hilaire-le-Grand et Sommepy Tahure permettront d'accueillir des permanences hebdomadaires.

La convention proposée a pour objet de définir les modalités de la mise à disposition du C.I.A.S. par les communes membres signataires, de locaux pour l'exercice de la mission du Relais Assistants maternels.

Après avoir délibéré, Mme le Maire propose de passer au vote :

POUR : 8 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Autorise le Maire à signer la convention entre la Communauté de Communes de la Région de Suippes et la Commune de Saint-Hilaire le Grand.

CHARTe ZERO-PHYTO

Mme Lydie THIÉBAULT explique à l'assemblée que 2 réunions ont eu lieu et que des comptes-rendus de ce qui a été fait dans les autres communes ont été établis.

Lors de ces réunions, il a été confirmé l'interdiction totale d'utiliser des produits phytosanitaires y compris les produits utilisables en agriculture biologique, les produits de biocontrôle (ex : Katoun, produits à base d'acide pélargonique) et les produits à faible risque sur l'ensemble des espaces publics y compris le cimetière suite à la signature de la charte.

L'achat par la Communauté de Communes d'une balayeuse est soumis au versement éventuel de subvention, cet achat est donc en attente.

Une débroussailleuse pourrait être acquise par la commune pour divers travaux.
Mme Lydie THIÉBAULT demande s'il serait possible d'organiser le nettoyage du bord de rivière.
M. Jean-Michel GILLET indique que cela représente beaucoup de travail.
M. Pascal APPERT demande s'il est possible de faire appel aux services techniques de la Communauté de Communes.
Mme le Maire répond que c'est effectivement possible.
M. Gilles BEAULANDE dit que cela doit être fait, soit par l'équipe communale, soit par les services techniques, soit laisser tel quel.
Mme Antonia PAQUOLA demande si tout le monde est d'accord pour nettoyer.
M. Jean-Michel GILLET précise les distances à respecter et qu'il faut laisser la banquette naturelle en place, ne pas couper les fleurs ni mettre les arbres « à blanc ».
M. Pascal APPERT indique qu'il est un peu tard dans la saison pour faire cela.
M. Gilles BEAULANDE dit qu'il faut préciser les lieux de nettoyage.
Mme le Maire demande si tout le monde est d'accord avec le fait de nettoyer côté Gérald COLIN du pont jusqu'aux sapins et les 2 rives côté Jean-Michel GILLET).
L'assemblée répond favorablement. 8 heures seront demandés aux services techniques de la Communauté de Communes de la Région de Suippes.

FÊTE PATRONALE

Le branchement provisoire sera effectué mardi 5 juin, M. Pascal APPERT indique que le repas se composera d'entrées, entrecôte au barbecue, gratin dauphinois et dessert confectionnés par M. Jean-Luc RICHARD.

Une buvette extérieure sera installée si le temps le permet, les chaises seront installées au cimetière au dernier moment.

Les derniers détails seront vus en commission.

JUMELAGE AVEC LE 132ème BATAILLON

Mme le Maire et Mme Antonia PAQUOLA précisent l'organisation de la cérémonie de jumelage et passation de commandement du 27/06/2018.

185 invités théoriques sont attendus, les camions de transport de troupes avec chiens et le bus amenant une partie des invités se gareront dans la rue du château d'eau.

M. Jean-Michel GILLET indique qu'en cas de pluie les jours précédents, les camions devront faire attention de ne pas créer d'ornières dans les zones enherbées.

La cérémonie aura lieu dans la cour de l'école, le défilé aura lieu rue de ceinture, traversera la rue de Souain et passera dans la rue des écoles.

Le cocktail sera servi sur la pelouse derrière la salle des fêtes ou à l'intérieur en cas de mauvais temps.

Des barrières devront être installées (demande de prêt à la ville de Suippes) ainsi que la sono. La fin de l'évènement est prévue entre 14 et 15h.

FÊTE DU 14 JUILLET

Mme le Maire demande s'il sera toujours possible de mettre de la musique pendant le feu d'artifice, M. Pascal APPERT répond positivement et qu'il s'occupe de la sono.

L'organisation sera vue en détail avec la commune de Jonchery comme les années précédentes.

CÉRÉMONIE DE LA FLAMME

Cette cérémonie aura lieu le 26/09/2018, la flamme arrivera de Souain.

Mme le Maire attend les idées de tous pour mener à bien l'organisation de cette cérémonie et que les élèves de l'école pourraient y être associés.

Les modalités restent à définir.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Mme Lydie THIÉBAULT indique avoir assisté à une réunion de la Communauté de Communes sur la possibilité d'associer les communes dans les festivités du centenaire de l'armistice

Quelques idées ont été proposées, dont : un fleurissement particulier bleu, blanc, rouge ; faire sonner les cloches pendant 11 minutes comme cela avait été fait pour annoncer à la population la fin de la guerre ; pose de petits drapeaux ; lâchers de ballons...

Mme Antonia PAQUOLA indique que l'exposition sur les russes pourrait être de nouveau installée, que des moulins à vent pourraient être réalisés lors d'ateliers par les enfants afin de faire participer le plus grand nombre.

M. Gilles BEAULANDE précise que tout cela est à réfléchir rapidement car la période estivale arrive.

QUESTIONS DIVERSES

Chauffage salle des fêtes

M. Bernard MACHET fait part au Conseil du devis reçu pour le désembouage du circuit de chauffage de la salle des fêtes, celui-ci étant toujours en service mais chauffe peu du fait de l'encombrement du circuit.

M. Jean-Michel GILLET indique qu'il serait judicieux d'installer un pot à boues afin d'éviter d'avoir à refaire ce nettoyage ultérieurement.

Mme le Maire demande si l'assemblée est d'accord pour effectuer le désembouage du circuit de chauffage de la salle des fêtes : réponse positive unanime.

Mme Antonia PAQUOLA demande à ce que les travaux soient réalisés en dehors de la période d'accueil de loisirs.

Cimetière

Mme le Maire informe le Conseil que tous les colombariums sont pris et qu'il est nécessaire de prévoir l'installation de nouveaux à l'identique de ceux existants.

Un devis sera demandé à l'entreprise Szamweber.

M. Jean-Michel GILLET indique que les affichettes sont pratiquement illisibles car effacées par les intempéries et demande si elles peuvent être refaites.

Mme Lydie THIÉBAULT demande combien de colombariums doivent être installés.

L'assemblée propose de demander un devis sur 3 et 5 colombariums.

Périscolaire

M. Jean-Michel GILLET indique attendre encore quelques informations avant la clôture des comptes.

Station de lagunage

M. Jean-Michel GILLET informe le Conseil que 2 problèmes se posent à la station de lagunage :

- celle-ci n'a jamais été conforme au NTK (Dans les eaux usées domestiques, l'azote est sous forme organique et ammoniacale, on le dose par mesure du N-NTK (Azote Totale Kjeldahl)).

La Communauté de Communes ayant la compétence de l'assainissement va étudier la possibilité de mise en conformité.

- La station est conçue pour 48m³/jour et les relevés font état de 100 à 180m³/jour. Trop de matières et d'eau sont donc reçues dans la station. Une recherche de fuites va être effectuée la nuit pour éviter les bruits parasites de l'utilisation quotidienne de l'eau. Les infiltrations peuvent venir de la nappe ou du réseau.

M. Jean-Michel GILLET fait part à l'assemblée que la matière ayant servi à faire le dessous des trottoirs a été stockée et que cela peut être mis au pied des Cidex, des containers à papier à la déchèterie et ailleurs si besoin.

M. Bernard MACHET indique que le bitume à froid ne peut pas encore être étalé, les températures n'étant pas assez élevées.

Il faut quelques semaines de chaleur consécutives pour pouvoir s'en servir correctement.

Il indique également que le repérage pour l'installation de la fibre a commencé.

Les villages sont cartographiés par un technicien pour évaluer et situer le nombre probable de branchements par rapport aux habitations.

M. Jean-Michel GILLET indique que l'arbre qui penchait et menaçait de tomber au-dessus du pont a été abattu par M. Benoit MACHET.

Mme Antonia PAQUOLA informe l'assemblée que Familles Rurales organise une séance de cinéma en plein air le 28 juillet et demande à ce que les lampes de rues soient coupées.

M. Pascal APPERT répond que oui mais qu'il faudra le lui rappeler.

Fin du Conseil à 22H55

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 2 juillet à 20h30.